

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 12 mai 2022* à 20h00

Séance du 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de mai

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 5 mai 2022

Date d'affichage : 5 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Mme PASINI-BERLU Sandrine donne pouvoir à Mr TORSET Philippe

Monsieur CHAMPEAUX Jacky a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 AVRIL 2022

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2022 a été approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

AVANCEMENTS DE GRADE 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que 2 agents sont susceptibles cette année de bénéficier d'un avancement de grade, et que suite au ratio d'avancement au grade d'ASEM Principal de 1^{ère} classe et de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe voté le 17 février dernier, il est nécessaire de créer les nouveaux postes afin que les nominations puissent se faire, et par la même occasion de supprimer ceux actuels à compter de leur nomination.

Il est donc proposé de créer les postes de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe à temps complet à 35/35^{ème} et d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à 33/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- de créer le poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet à 35/35^{ème}
- de créer le poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à 33/35^{ème}
- de supprimer le poste de Rédacteur à 35/35^{ème} après la nomination de l'agent dans son nouveau poste
- de supprimer le poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à 33/35^{ème} après la nomination de l'agent dans son nouveau poste,

et charge Monsieur le Maire de nommer, par arrêté, ces deux agents dans leur nouveau poste.

ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE

Monsieur le Maire donne la parole à Mr CHAMPEAUX Jacky, Maire-Adjoint, qui expose au Conseil Municipal les offres de prix recueillies pour le projet d'achat d'un tracteur tondeuse autoportée, et propose de retenir le devis des Ets Sologne Motoculture pour un tracteur SNAPPER type ZTX275LAT, avec reprise de l'ancien microtracteur KUBOTA pour 600 €.

Mr DE WEDUWE Willy demande si le tracteur est en stock car il signale que faute de pièces détachées les tracteurs de la marque SNAPPER ne sont plus fabriqués et donc commercialisés, sauf pour ceux encore en stock. Il demande également s'il est encore possible de faire une offre pour l'ancien tracteur Kubota.

Monsieur le Maire confirme que oui, à condition que l'offre ne soit pas inférieure à celle de la reprise par Sologne Motoculture.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de retenir la proposition de Sologne Motoculture pour l'achat d'une tondeuse SNAPPER type ZTX275LAT sous condition d'une livraison rapide et avec ou sans reprise de l'ancien tracteur tondeuse Kubota suivant une éventuelle offre de particuliers pour celui-ci.

ACHAT D'UNE PLATEFORME PRATICABLE (ESTRADE) POUR LES SALLES MULTI-ACTIVITÉS

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BELTRAN Raphaël, Maire-Adjoint, qui expose les différentes offres recueillies pour le projet d'achat d'une plateforme praticable pour les salles multi-activités, et précise qu'au-dessus 40 cm de haut il faut obligatoirement des garde-corps.

Après débat, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 3 abstentions de retenir le podium modulable réf 201571 de 26 m² d'un montant HT initial de 7 172,81 €, plus un chariot de transport pour les planchers et un pour les accessoires (entretoises et pieds), sous conditions des conclusions de la commission de sécurité concernant la porte de secours.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DU PARC ET DE L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes pour les projets d'extension de l'Eclairage Public Rue des Acacias et Rue du Mesneuil, ainsi que pour celui de l'aménagement du Parc de Loisirs avec un city parc, un parcours de santé et des jeux pour enfants (Fond de concours au titre de l'enfance jeunesse sur l'acquisition du matériel uniquement, avec une attribution maximum de 50% du reste à charge de la commune, plafonné à 30 000 € par mandature).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de solliciter auprès de la Communauté de Commune Val de Cher Controis :

- un Fond de Concours pour les travaux d'extension d'Eclairage Public Rue des Acacias et Rue du Mesneuil
- un Fond de Concours, au titre de l'enfance jeunesse, pour l'aménagement du Parc de Loisirs avec un city parc, un parcours de santé et des jeux pour enfants,

et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes au dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- fait un point avec les Conseillers Municipaux sur le planning des bureaux de vote pour les prochaines élections législatives de juin. Un document sera renvoyé à chacun
- informe de la demande de prêts de salles pour des réunions publiques pour les législatives
- informe que la personne en CAE a été recrutée, qu'elle a débuté comme prévu le 2 mai et que tout se passe bien. De plus, un stagiaire est actuellement en Mairie (du 9 mai au 10 juin 2022), il travaille sur le site internet de la Commune.

Monsieur BELTRAN Raphaël, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal de l'avancée de l'organisation des prochaines festivités des 10 juin et 2 juillet :

- il reste encore à trouver une animation avant la projection du film pour le cinéma en plein air

- pour la fête communale du 2 juillet pour le vin d'honneur et jusqu'au feu d'artifice il a été retenu par le Comité Consultatif Fêtes et Cérémonies la fanfare « Fanfarons » de Soings-en-Sologne de 18h à 22h30 pour un montant de 380 € l'animation. Le point restauration reste encore à définir : repas chaud style Paëlla géré par le comité de fêtes, repas partagés comme l'année passée, voire les deux. La prochaine réunion du Comité Consultatif Fêtes et Cérémonies est prévue le 23 mai à 19 heures.

Madame SAUGER-PLOUY Séverine, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal :

- que la Bibliothèque propose une activité informatique pour le moment ouverte aux adhérents, puis à voir ultérieurement si possibilité de l'étendre à d'autres personnes
- qu'un pique-nique a été organisé par la cantine avec les professeurs. Tous les participants étaient très contents
- que cette année il y a 10 CM2 qui partent au collège l'année prochaine, pour l'achat des calculatrices à remettre lors de la fête de l'école
- que l'étoile cyclo, avec la classe de CM1-CM2 débute le lundi 23 mai 2022. Mr GASNIER Hervé précise que les entraînements se déroulent bien. Mr GASNIER Hervé accompagnera les enfants avec le camion de la Commune.

Mr GAUTIER Patrick demande où en est le problème concernant le poste de refoulement de la Fontaine. Le devis de changement de la pompe de relevage est signé. Elle sera changée dès que l'entreprise l'aura reçue. Il s'interroge si la commune ne peut pas en acheter une autre pour en avoir une en stock en cas de problème pour un autre poste. Il faut regarder si elles sont toutes identiques. A voir.

Madame AUDIANNE Marie-Claude rappelle que le câble électrique Chemin des Sables est toujours en place sur le chemin sans protection alors que la maison est terminée. A voir avec EDF et les propriétaires.

Mme FOINARD Corine demande s'il serait possible d'installer un point d'eau supplémentaire au cimetière du côté du columbarium car il n'y en a plus qu'un vu que celui à l'entrée principale ne fonctionne plus. Il est également évoqué la création de places de parking handicapées.

Monsieur DE WEDUWE Willy demande qui contacter en cas de problème quand la Mairie est fermée, comme pour une fuite d'eau. En cas d'urgence, il y a le téléphone d'astreinte : 06.07.72.42.51.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
P. TORSET.